



CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2023

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 23 février 2023, à 20h00, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 16 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Géraldine PERRIN, Luc MONTARLOT, Noémie SARNIN, Marjorie GIVRE, Jérôme BOYER, Sophie REBERGUE, Marcel Edmond PAYEN, Paul MEUNIER, Pierre-Yves LARUE, Sébastien CHRISTOPHE

Excusés : Nicole CHAVANON, Alain JOLIVET ;

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le CR du 15 décembre 2022.

➤ **Ajout de points à l'ordre du jour**

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- Dissolution bouverie

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cet ajout à l'ordre du jour.

➤ **Tarif assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil, un tableau récapitulatif des recettes et dépenses prévues au budget fonctionnement assainissement jusqu'en 2026 (année de transfert de la compétence vers Charlieu-Belmont) : actuellement nous sommes à 29 500€ de dépenses pour 18 600€ de recettes. Il faut donc que nous augmentions nos recettes de 10 900€ afin de retrouver un équilibre budgétaire. M. le Maire rappelle également que le diagnostic assainissement réalisé, prévoit un montant de travaux sur 10 ans de 660 000 euros.

Dans ce contexte, un seul choix s'offre à nous, augmenter les prix de l'assainissement. Plusieurs propositions sont faites. Il est précisé que l'augmentation impactera les factures de 2024.

Après discussion, le conseil municipal avec 3 contres et 1 abstention décide d'augmenter le prix de l'abonnement et du m3 d'eau comme suit : 60€ l'abonnement et 1.40€ le m3 d'eau.

➤ **Subvention DSIL / Fonds Vert**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander 2 subventions supplémentaires pour les travaux de la salle des sports pour un montant de travaux de 89 942€ HT.

Ces subventions sont le DSIL et le Fonds Vert, toutes 2 émanant de la préfecture.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de faire ces 2 demandes supplémentaires de subvention pour ces travaux.

➤ **Subventions, modification enveloppe travaux salle des sports**

Monsieur le Maire explique qu'après un nouveau passage d'un technicien du SIEL, le montant des travaux de la salle des sports a dû être revu à la hausse.

Aussi, nous devons revalider par délibération ces nouveaux montants pour les demandes de subventions déjà faites.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte ces modifications de montants et autorise M. le Maire à modifier les subventions.

➤ **Etude photovoltaïque**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil que la commune réfléchit pour mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des sports. Pour ce faire, une étude structurelle doit au préalable être effectuée afin de savoir si la pose de ces panneaux est possible.

Lors d'un Conseil Communautaire, le SIEL avait affirmé prendre à leur charge cette étude structurelle même si le projet n'aboutit pas.

Aujourd'hui, suite à un appel téléphonique avec un technicien du SIEL, celui-ci nous a indiqué que le SIEL ne prenait pas en charge ces études et que c'était bien à la charge de la commune !

Nous devons aujourd'hui délibérer pour missionner le SIEL de faire cette étude. Au vu des derniers éléments M. Le Maire propose de faire des demandes de devis à d'autres sociétés avant de prendre une décision. Le conseil accepte cette proposition.

➤ **RASED**

Comme chaque année, nous devons délibérer afin de verser 1€ par élèves scolarisés dans notre école au dispositif RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). Cette somme sert à financer le matériel pédagogique nécessaire aux psychologues intervenant au sein du dispositif RASED.

Cette année le nombre d'élèves est de 55, soit 55€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 voix contre, accepte le versement de 55€ pour l'année 2022.

➤ **RAR**

Monsieur le Maire présente les restes à réaliser de l'année 2022.

Budget Commune :

6 510€ au compte 203 « Frais d'études » pour la modification allégée du PLU

Budget Eau/Asst :

11 812.93€ au compte 2315 « Install. mat. Et outill. tech. » pour la télégestion

13 017.60€ au compte 2031 « Frais d'études » pour le diagnostic assainissement + AMO

26 985€ au compte 13111 OP 1002 « Agence de l'eau » pour la télégestion

21 400€ au compte 13111 OP 1009 « Agence de l'eau » pour le diagnostic assainissement

3 500€ au compte 1313 OP 1009 « Départements » pour le diagnostic assainissement

➤ **Dissolution gymnase de la bouverie**

Monsieur le Maire explique que suite à diverses réunions, les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de Gestion du Gymnase de la Bouverie ne souhaitent plus contribuer à l'entretien d'un bâtiment qui n'appartient pas au Syndicat. Aussi il a été demandé la dissolution de celui-ci à la date effective du 1^{er} août 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la dissolution de ce syndicat.

➤ QUESTIONS DIVERSES

PLU : Notre projet avance bien, la réunion avec les personnes publiques s'est bien passée, tout le monde est pour ce projet. Nous allons maintenant lancer l'enquête publique qui devrait débiter le 31 mars. A la suite de cette enquête publique, le nouveau PLU sera officiellement adopté. En parallèle, le projet est présenté aux bailleurs publics et privés. Si aucun n'est intéressé par le projet, il faudra envisager de borner et vendre par nous même sachant que nous avons à compter de 2023 3 ans pour vendre et bâtir.

Budgets : La prochaine commission finances est fixée au lundi 6 mars à 20h.

Règlement cimetièrè : Luc Montarlot présente le règlement cimetièrè rédigé qui devrait être mis en place dans les prochaines semaines. La commission cimetièrè a pas mal avancé sur les différents documents de gestion, mais c'est un travail qui prendra encore du temps.

Critérium du Dauphiné : Cyril SARNIN intervient exceptionnellement afin de faire une présentation aux Conseillers.

Les coureurs passeront sur notre commune dans le bourg le mercredi 07 juin.

Une réunion va être organisée avec les associations et l'école le mercredi 8 mars afin de connaître leurs envies de s'investir dans cet évènement.

Jérôme Viodrin
Maire de Mars

Emilie PEYRARD
Secrétaire de séance



